

CREATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL
POUR PERSONNES AGEES
CANDIDATURE DU CASS ET DES OYATS

Madame Josée BLEUEZ, informe le Conseil Municipal que l'ARS Hauts-de-France a lancé un appel à candidature à destination des EHPAD et services à domicile pour la création de Centres de Ressources Territoriaux (CRT) pour personnes âgées sur la base de l'article 47 de la loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2022 et l'article D.312-155-0 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La mission de ces CRT est de permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile lorsque l'accompagnement classique assuré par un service d'aide ou de soins à domicile n'est plus suffisant pour leur permettre de rester chez elles. Elle vise également à accompagner les professionnels en charge de leur accompagnement par une mission d'appui.

Les modalités d'intervention des CRT se déclinent en deux volets à mener conjointement :

- Une mission d'appui aux professionnels du territoire (formation des professionnels, appui administratif et logistique, mise à disposition de compétences et ressources gérontologiques, gériatriques et de ressources et équipements spécialisées ou de locaux adaptés) ;
- Une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD.

L'EPHAD les Oyats et le CASS se portent candidats conjointement pour la création d'un CRT pour les personnes âgées avec pour objectif :

- de répondre aux besoins de la population âgée, dans le respect de ses choix de vie ;
- d'améliorer la continuité de la prise en charge en palliant les défaillances constatées ;
- de renforcer les liens ville / institutions / hôpitaux et de décroiser les services ;
- de lutter contre l'isolement des professionnels et favoriser l'attractivité des métiers du grand âge ;
- d'optimiser les moyens existants.

Les candidats retenus pourront bénéficier d'une dotation annuelle de l'Agence Régionale de Santé de 400 000 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'afficher, par la présente délibération, son soutien à la candidature de l'EPHAD et du CASS pour la création d'un Centre de Ressources Territorial pour personnes âgées, ce projet représentant une opportunité d'améliorer l'accompagnement des personnes âgées en difficultés sur le territoire.

Conseil Municipal convoqué le : 20 Juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU 26 JUIN 2024 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC à partir de 18h30,
Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS,
Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame
Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Christelle
DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine
VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric
LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame SALA
jusqu'à 18h30,

Monsieur Alain BOONEFAES, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,
Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN,
Monsieur Claude WADOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur CANOEN,
Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur DEVOS,
Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame BLEUEZ,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame RIOT,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur VEYER,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

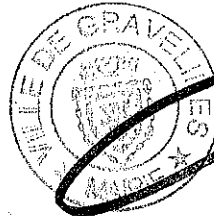
Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 26 JUIin 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE



Le MAIRE,


Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 28 JUIin 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 28 JUIin 2024